

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 10 février 2011 portant nomination au conseil d'administration  
de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes**

NOR : ETSS1130044A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 382-17 et R. 382-70 ;  
Vu l'arrêté du 26 mars 2008 portant nomination au conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre suppléant du conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes le père MORIN (Michel), en remplacement de monseigneur AUBERT (Pierre).

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 10 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des retraites  
et des institutions de protection sociale complémentaire,*  
J.-L. IZARD